TR/SS



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE EDOUARD VASSEUR (V.C.) AVENUE MAURICE THOREZ (R.D.156.A) Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Edouard Vasseur et avenue Maurice Thorez par la société STPS Z.I.SUD CS17171 – 77272 Villeparisis Cedex agissant pour le compte de GRDF – 4 rue de la Liberté – 93691 Pantin cedex (extension du réseau de gaz),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du 22 mai 2023 à 8 heures 30 jusqu'au 16 juin 2023 à 17 heures :

- Rue Edouard Vasseur
- Neutralisation du stationnement,
- Neutralisation de la voie de circulation : les véhicules seront déviés sur le stationnement neutralisé à cet effet,
- Neutralisation du trottoir côté impair : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- Limitation de vitesse à 30 km/h,
 - > Avenue Maurice Thorez
- Neutralisation partielle du trottoir au droit du n°72 : le cheminement des piétons sera maintenu,
- Neutralisation partielle de la chaussée au niveau du carrefour formé avec la rue Edouard Vasseur.
- Limitation de vitesse à 30 km/h (rappel).

ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.



ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable de S^{ce} Territorial Ouest D.T.V.D du Conseil Départemental de Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,

PUBLIE SUR Ivry94.fr LE 1 1 MAI 2023

- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société STPS ZI SUD CS17171 77272 Villeparisis Cedex.

FAIT EN MAIRIE, LE 10 MAI 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux Adjoint au Maire

RY SIRVE SEINE F

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements Stationnement

Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon